



Service des eaux et travaux intérieurs

Par **GUILBERT Christiane**, le **18/02/2011** à **12:37**

Bonjour,
Le service municipal des eaux de la commune où se trouve ma résidence secondaire envisage de refaire l'installation de fourniture d'eau pour cette habitation. Ils m'ont contactée par téléphone ce mercredi me demandant d'être là pour des travaux d'une durée indéterminée à partir de lundi ou de leur confier les clés du logement qui contient des objets de valeur. Je n'ai aucun document écrit justifiant cette demande et il me sera impossible d'être présente. Suis-je obligée d'accepter? Dois-je demander des documents officiels et des garanties en cas de détériorations intérieures et extérieures: peintures, lambris, pavage extérieur...? Que dois-je leur dire pour éviter les problèmes car ils parlent de couper l'eau or j'ai le chauffage au gaz et un chauffe-eau électrique qui fonctionnent dans le logement? Merci de me répondre rapidement car cela m'angoisse, ce logement étant éloigné de mon domicile.